

ANTHONY HOUSEFATHER
MOUNT ROYAL

TOWNHALL REPORT
ON ELECTORAL REFORM
PUBLIC CONSULTATION



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

ANTHONY HOUSEFATHER
MONT-ROYAL

RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS
PUBLIQUES SUR LA RÉFORME
ÉLECTORALE

CONSULTATION(S)

Date(s) de la/des rencontre(s)	Heure et durée (heures de début et de fin)	Lieu de la consultation	Nombre total de personnes présentes (vous pouvez indiquer le nombre de bénévoles/employées ayant aidé à la rencontre)
1. 15 septembre 2016	19 h 30 – 21 h 30	Centre communautaire Irving Adessky d'Hampstead	18
2.			
3.			
4.			

Format : Utilisation de la présentation visuelle de la Bibliothèque du Parlement
 Présentation du bureau du député
 Micro ouvert
 Période de questions/réponses
 Conférenciers invités
 Autre (spécifier svp) : Il s'est essentiellement agi d'une table ronde, tout le monde étant assis autour de la table. J'ai fait une courte présentation sur le sujet, puis nous avons discuté librement de chacun des sujets.

Il convient de souligner, cependant, que j'ai participé, au cours de l'été, à de nombreuses assemblées qui ont attiré beaucoup plus de participants, parfois plus de 100, et que j'ai fait du porte-à-porte et ai eu de nombreuses discussions avec des leaders communautaires et des élus des municipalités et des commissions scolaires. La réforme démocratique a également été abordée dans ces contextes et, pour cette raison, je présenterai non seulement les points de vue des 18 personnes qui ont participé à cette consultation, mais aussi ceux que j'ai recueillis auprès d'un échantillon beaucoup plus large d'électeurs.

LES SUJETS ABORDÉS (Sommaire)

Modes de scrutin : <input checked="" type="checkbox"/>	Remplacement du mode de scrutin actuel : <input checked="" type="checkbox"/>	Participation électorale : <input checked="" type="checkbox"/>	Accessibilité et inclusion : <input checked="" type="checkbox"/>
Vote obligatoire : <input checked="" type="checkbox"/>	Vote en ligne : <input checked="" type="checkbox"/>	Représentation locale : <input checked="" type="checkbox"/>	Autre (spécifier et détailler plus bas svp) : <input checked="" type="checkbox"/> Nécessité de tenir un plébiscite pour ratifier toute modification du système électoral.

QUESTIONS ABORDÉES LORS DE LA DISCUSSION

Qu'ont dit les participants du système actuel d'élection des députés (avantages/défauts)? Les participants ont-ils le sentiment que leurs votes sont pris en compte de façon équitable? (limite suggérée : 500 mots) La vaste majorité des personnes présentes à la consultation, comme la vaste

Veillez faire parvenir au :
Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Room/Pièce, Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Tel/Tél. : 613-992-3150 Fax/Télécopieur : 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

majorité des personnes à qui j'ai parlé au cours de l'été, ne considère pas que la modification du système électoral constitue un enjeu important et la plupart sont satisfaites du système actuel. Quelques personnes à qui j'ai parlé cet été, qui appuyaient le Parti vert et Représentation équitable au Canada, ont déclaré que le système actuel fait d'eux des laissés-pour-compte et souhaitent une représentation proportionnelle, mais elles sont les seules. Ceux qui étaient favorables à une modification du système actuel souhaitaient que l'on conserve les circonscriptions uninominales du système actuel et préféreraient un scrutin préférentiel ou un second tour entre les deux candidats ayant obtenu le plus de voix si aucun candidat n'atteint 50 % des voix au premier tour. La phrase la plus souvent répétée a été « Si ce n'est pas brisé, pourquoi le réparer? » et si le gens reconnaissent que ceux qui appuient des partis minoritaires au sein d'une circonscription peuvent avoir l'impression que leur candidat peut gagner, ce fait est contrebalancé par des objectifs plus importants tels que d'avoir de grands partis qui incluent une plus grande part de la population et de n'avoir qu'un seul élu qui comprenne et ne serve que la circonscription, et peut être réélu ou non en fonction de ses résultats personnels.

Quels autres modes de scrutin ont été discutés? Les participants ont-ils mentionné des caractéristiques particulières qu'ils jugent importantes dans un système électoral (par exemple, la représentation locale, la proportionnalité, la simplicité, la légitimité, etc.)? (limite suggérée : 500 mots) Pour la vaste majorité, la représentation locale et le fait que la circonscription soit représentée par quelqu'un qui la comprend sont des facteurs clés. On a également souligné que des circonscriptions plus grandes réduiraient le pouvoir des groupes minoritaires qui sont majoritaires dans une circonscription (par exemple, la communauté anglophone du Québec) d'avoir des élus de leur communauté qui défendent leurs intérêts. La petite minorité représentant le Parti vert et Représentation équitable au Canada a déclaré que la proportionnalité constituait le facteur le plus important. La simplicité du système a également été mentionnée comme un facteur important.

Les participants ont-ils discuté de la raison pour laquelle ils pensent que tant de Canadiens choisissent de ne pas participer au processus démocratique? Ont-ils suggéré des moyens d'encourager la participation? (limite suggérée : 500 mots) Nous avons discuté des moyens d'inciter les gens à participer et il a été souligné que le seul moyen d'accroître radicalement le pourcentage de gens qui votent serait de rendre le vote obligatoire. Pour ce qui est de susciter l'intérêt des groupes qui votent moins, on a évoqué le fait que l'éducation civique au collège et à l'université, ainsi que pour les nouveaux citoyens, pourrait permettre d'augmenter la participation. Un pourcentage important était d'avis que c'est le droit démocratique de tout un chacun de voter ou non et qu'aucun effort particulier n'a besoin d'être fait à cet égard.

Les participants pensent-ils qu'il devrait être obligatoire de voter (même si c'est pour annuler le vote)? (limite suggérée : 500 mots) Nous avons eu une longue discussion sur le sujet. Les sentiments étaient partagés. Une petite majorité était favorable au principe australien d'une amende symbolique pour ceux qui ne votent pas, mais un nombre important de personnes était d'avis que ce n'était pas une bonne idée, que le choix doit être laissé à chacun et qu'encourager ceux qui ne sont pas intéressés à voter n'amènera que des électeurs mal informés à voter pour de mauvaises raisons (tels que l'apparence physique, etc.).

Veuillez faire parvenir au :
Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Room/Pièce, Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Tel/Tél. : 613-992-3150 Fax/Télécopieur : 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

Les participants ont-ils discuté du vote en ligne? Ont-ils exprimé le désir de maintenir le système électoral en place (à savoir, se présenter à un bureau de vote, vote secret, etc.)? (limite suggérée : 500 mots) Nous avons discuté du vote en ligne et les gens se sont déclarés préoccupés de la sécurité d'un tel système. La plupart sont d'avis qu'un tel système pourrait être manipulé afin de permettre à des non-électeurs de voter ou à des électeurs de voter deux fois en se procurant le mot de passe d'amis ou de parents non intéressés. De façon générale, les gens n'y seraient pas opposés si le système était sécurisé, mais comme il ne sera jamais assez sécurisé, ils y sont opposés.

Les participants ont-ils abordé d'autres sujets? (p. ex. référendum, représentation hommes/femmes, accessibilité, taux de participation, etc.) (limite suggérée : 500 mots) Les participants à la consultation et ceux avec qui j'ai discuté durant l'été ont clairement affirmé qu'un référendum serait nécessaire pour avaliser toute modification au système électoral qui est le nôtre depuis 1867. La Ville d'Hampstead, municipalité de ma circonscription, a de fait adopté une résolution en ce sens (ci-jointe). Les seules personnes totalement opposées à un référendum étaient, ironiquement, le petit nombre de personnes favorables à la représentation proportionnelle qui ont affirmé que ces députés illégitimes qui sont, selon elles, élus dans le cadre d'un système défaillant devraient être les seuls à décider d'une telle modification. Je trouve cela assez ironique. Mais il me semble clair que la majorité des résidents de ma circonscription pensent qu'un référendum est nécessaire pour ratifier les modifications proposées et que le système actuel doit constituer l'alternative à ce qui sera proposé.

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS (limite suggérée : 1 000 mots)

Recommandations

- 1. Que le système actuel ne soit pas modifié et que le gouvernement s'attache à démocratiser le Parlement et à accorder des pouvoirs aux députés plutôt que de réformer le système électoral.**
- 2. Que si une modification est apportée, on conserve le système des circonscriptions uninominales, et que la modification consiste en un second tour entre les deux candidats ayant recueilli le plus de voix si personne n'atteint les 50 % ou en un scrutin préférentiel où les votes des candidats éliminés sont redistribués jusqu'à ce que quelqu'un atteigne 50 %.**
- 3. Que la représentation proportionnelle, sous quelque forme que ce soit, ne constitue absolument pas une option et aboutirait à une relation moins directe et moins responsable du député avec sa circonscription.**
- 4. Qu'un plébiscite soit requis, en plus de l'adoption par le Parlement, pour toute modification du système, et que les seuils de majorité nationale et régionale requis pour l'adoption soit clairement établis avant le plébiscite.**
- 5. Que l'on envisage le vote obligatoire comme une option pour accroître la participation.**

Veillez faire parvenir au :
Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Room/Pièce, Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Tel/Tél. : 613-992-3150 Fax/Télécopieur : 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

Soumission du rapport au Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)	Date :
Signature du/de la député(e) :	(Nom)

Les rapports doivent être soumis au greffier du Comité d'ici le vendredi 14 octobre dans les deux langues officielles.

Veillez noter que ce document est à titre indicatif seulement et qu'il peut être modifié ou adapté à votre guise. Le rapport sera publié sur le site Web du Comité

Veillez faire parvenir au :
Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Room/Pièce, Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Tel/Tél. : 613-992-3150 Fax/Télécopieur : 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016



HAMPSTEAD

Extrait du Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Hampstead tenue le 12 septembre 2016 au centre communautaire, 30 chemin Lyncroft, Hampstead, Québec.

RÉSOLUTION 2016-238

RESOLUTION SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE RELATIVEMENT A LA PROCÉDURE D'ÉLECTION DES DÉPUTÉS À LA CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

ATTENDU que le Canada est un pays démocratique;

ATTENDU que le Canada a été jusqu'ici bien servi par le système de scrutin uninominal majoritaire à un tour;

ATTENDU que la modification du système électoral, relativement à l'élection des députés au Parlement du Canada, est un changement fondamental de notre tradition démocratique et doit nécessairement nécessiter plus qu'un simple vote majoritaire par le parti politique ayant le plus de sièges à la Chambre des Communes;

ATTENDU QUE le défaut d'exiger plus qu'un simple vote à la majorité simple par le parti au pouvoir va conduire à l'établissement d'un nouveau système électoral favorisant justement ce parti au pouvoir, serait antidémocratique et irait à l'encontre du sens des Canadiens de la notion de franc-jeu (fair-play) ;

ATTENDU QUE le fait qu'il n'y a pas d'interdiction légale sur la modification des règles d'élection des députés au Parlement ne signifie pas qu'il est acceptable de le faire avec un simple vote à la majorité simple;

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead croit très fermement aux principes démocratiques;

Il est proposé par le maire William Steinberg, appuyé par le conseiller Jack Edery et
RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Ville de Hampstead demande au Gouvernement du Canada d'adopter une loi exigeant que toute modification de la méthode d'élection des députés du Parlement doit être approuvée dans un référendum à l'échelle du Canada et que la nouvelle méthode n'entrera en vigueur qu'à partir de la deuxième élection suite à l'adoption de celle-ci ;

QU'UNE copie de cette résolution soit envoyée à notre député fédéral, monsieur Anthony Housefather, aux chefs de tous les partis politiques fédéraux, aux premiers ministres provinciaux ainsi qu'aux maires de toutes les municipalités sur l'île de Montréal.

Adoptée

Hampstead, le 13 septembre 2016

Dr William Steinberg, maire

Me Pierre Tapp, greffier